

L'inscription se fait en ligne, voici quelques précisions pour la section randonnée.

## 1. Première inscription

- 4 choix d'adhésion sont disponibles :
  - o 3 choix selon le type de licence : individuel, famille, non pratiquant
  - o 4<sup>ème</sup> choix pour les individuels ayant pris leur licence dans un autre club : individuel déjà licencié
  - o Cocher :
    - l'abonnement Rando Magazine si souhaité.
    - la ou les formations que vous avez effectuées
  
- Lors d'une inscription famille, les autres membres de la famille doivent être inscrits un par un avec cette option à la suite de l'inscription du 1<sup>er</sup> membre (inscrire son/sa conjoint(e), ses enfants). Dans ce cas l'adresse est pré remplie automatiquement. Le tarif affiché applique la cotisation à tous les membres de la famille, mais cette licence n'étant due que pour le 1<sup>er</sup> membre, elle sera décomptée à partir du 2<sup>ème</sup> membre lors de la validation de l'inscription, et l'affichage du montant final.
  
- Certificat médical : il est précisé « moins de 3 mois » :  
Il ne faut pas tenir compte de cette mention, qui est commune à toutes les sections, et qui affiche la contrainte la plus forte.

Rappel de la FFRandonnée :

*"Première prise de licence : Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 saisons sportives, sous certaines conditions."*

Indiquer la date de délivrance du certificat médical et le télécharger en cliquant sur « choisir »

- Il est demandé de cocher la case :  
"Je déclare être informé(e) par le club de l'intérêt de la souscription facultative à une assurance (en complément éventuel de la licence) couvrant les dommages corporels. "

Rappel : la licence souscrite auprès de la FFRandonnée inclut l'assurance.

- A la fin de l'inscription, il est proposé d'inscrire son/sa conjoint(e), un de ses enfants.  
  
Pour la section randonnée, cette option ne doit être choisie uniquement en cas de licence famille. Dans les autres cas, votre inscription est terminée (soit fermer, soit inscription à une autre section).  
  
Le choix « une fratrie » n'est pas applicable à la section randonnée.
  
- Une fois votre inscription validée vous recevrez un lien pour effectuer le paiement.

## 2. Ré inscription

- Entrer nom, prénom et date de naissance.

*Les autres données sont automatiquement renseignées et le contour des cases s'affiche en vert sans le contenu. Elles n'ont besoin d'être modifiées qu'en cas de changement*

Les tarifs des licences et cotisations section restent inchangés par rapport à la saison précédente. L'USMV a décidé d'accorder aux adhérents inscrits en 21/22 une réduction de 10% sur leur cotisation lors de la réinscription.

- 4 choix d'adhésion sont disponibles :
  - 3 choix selon le type de licence : individuel, famille, non pratiquant
  - 4<sup>ème</sup> choix pour les individuels ayant pris leur licence dans un autre club : individuel déjà licencié
  - Cocher :
    - l'abonnement Rando Magazine si souhaité.
    - la ou les formations que vous avez effectuées
- Prendre connaissance du questionnaire de santé. Si vous avez répondu « non » à toutes les questions et si vous avez fourni un certificat de moins de 3 ans, il n'est pas nécessaire d'en fournir un nouveau. La partie « certificat médical » s'efface.
- Dans le cas contraire vous devez fournir un nouveau certificat médical.
- Il est totalement inutile de « forcer » l'inscription en téléchargeant un fichier qui n'est pas un certificat valide, votre inscription sera rejetée.
- Lors d'une inscription famille, les autres membres de la famille doivent être inscrits un par un avec cette option à la suite de l'inscription du 1<sup>er</sup> membre (inscrire son/sa conjoint(e), ses enfants). Dans ce cas l'adresse est pré remplie automatiquement. Le tarif affiché applique la cotisation à tous les membres de la famille, mais cette licence n'étant due que pour le 1<sup>er</sup> membre, elle sera décomptée à partir du 2<sup>ème</sup> membre lors de la validation de l'inscription, et l'affichage du montant final.

## 3. Compte individuel

Début septembre, vous avez reçu un identifiant (adresse mail) et un mot de passe pour accéder à votre compte individuel.

Vous pouvez rectifier vos données personnelles (onglet contact) et télécharger votre attestation de paiement et reçu d'inscription (onglet inscription).

#### 4. Licence

La licence de la fédération française de randonnée est envoyée par mail à partir de septembre une fois l'inscription réglée. (De [noreply@ffrandonnee.fr](mailto:noreply@ffrandonnee.fr), objet : confirmation renouvellement adhésion).

Vous pouvez également retrouver cette licence dans votre espace « mon compte » sur [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr).